

**SNU**EP -f.s.u.

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris  
tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09  
mail: [snuenat@snuiep.com](mailto:snuenat@snuiep.com)  
site: [www.snuiep.com](http://www.snuiep.com)

Avec le **SNU**EP et la **FSU**

**RASSEMBLONS  
PROPOSONS  
AGISSONS**

**Pour** l'enseignement professionnel  
public et laïque

**Pour** la promotion de notre métier  
la défense de notre statut

Le 6 décembre 2005

**Votons**

**SNU**EP - fsu

LE SEUL SYNDICAT SPECIFIQUE  
DES PLP



# Bulletin d'adhésion au SNUEP - FSU

valable du 1/09/2005 au 31/08/2006

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :  
Section Académique ou SNUep : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien adhérent  N° (facultatif) : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle

NOM (dans l'ordre si nom composé) : \_\_\_\_\_

Prénom administratif : \_\_\_\_\_

Nom de jeune-fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Bât, Étage, Porte : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

N° rue, boulevard : \_\_\_\_\_

Boîte Postale, Cidex : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Port : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

E mail : \_\_\_\_\_

Spécialité : \_\_\_\_\_ Code spécialité (si connu) : \_\_\_\_\_

## RESPONSABILITÉS

Secrétaire Local (SL1) :

Secrétaire Local adjoint (SL2) :

Correspondant Local (CL) :

## COTISATIONS MÉTROPOLE 2005-2006

Sans traitement	25
Retraité PLP 1	87
Contractuel	6% du traitement net
Outremer et Étranger	Tarification spéciale

Ech	P 2 / CPE		MA		
	CI Norm	HC	1	2	3
Retraité	96	108			
1	87	117	87	78	66
2	93	132	93	81	72
3	96	141	96	87	75
4	99	153	99	90	78
5	105	165	105	93	81
6	111	177	111	96	87
7	117	183	114	99	90
8	126		123	105	93
9	135	Banque :			
10	144	Agence :			
11	159	Chèque :			

ACADÉMIE (au 01/09/05) :

## Situation administrative

PLP  CPE  Titulaire

Stagiaire IUFM  Stagiaire sur poste

CI Norm  HC

MA 1  MA 2  MA 3

Echelon au 01/09/05 : \_\_\_\_\_

Date de promotion : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

contractuel :  indice : \_\_\_\_\_

Vacataire :  Nb d'heures : \_\_\_\_\_

Emploi : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, Mijen, inspection, ZR, Congés divers) : \_\_\_\_\_

% temps partiel : \_\_\_\_\_ %

## AFFECTATIONS

Retraité  en congé  Sans emploi

Affectation administrative : (Etablissement, ZR, ATP)

N° du RNE : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Lieu de travail (Etablissement)

N° du RNE : \_\_\_\_\_

LP  SEP  SES  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

## COTISATION

Montant : ..... €

Mode de paiement :

Prélèvement (sur banque métropolitaine) :

Renouvellement prélèvement :

Chèque(s) :

Date d'adhésion :

Signature :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78.

Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.



## 6 décembre 2005 : le choix de chacun comptera !

Durant ce mois de novembre le SNUEP etc les syndicats de la FSU du second degré se sont mobilisés contre les remplacements « de Robien », contre un nouveau projet de budget de régression, contre le recours de plus en plus massif à la précarité et pour la titularisation des non-titulaires. La grève du 24 novembre lancée par des syndicats de la FSU dont le SNUEP pour l'enseignement professionnel est le temps fort de cette mobilisation.

Depuis quelques années la vague libérale déferle sur l'école avec son cortège de régressions, la dernière en date étant la loi Fillon. Parce qu'elle est la première fédération de l'enseignement et de la fonction publique d'Etat la FSU et ses syndicats ont été la colonne vertébrale de la résistance, le porte-parole des personnels pour s'opposer aux réformes néfastes pour l'éducation nationale, nos métiers et nos carrières et une force de propositions alternatives.

Tous ceux, qui ont encore dans leurs cartons bien d'autres projets tout aussi néfastes, regarderont de près les résultats des élections professionnelles du 6 décembre prochain. Ils ne pourraient que se réjouir d'un nouvel émiettement du syndicalisme et d'une trop grande dispersion des voix. Renforcer la représentativité des syndicats de la FSU, c'est donner plus de force à l'expression majoritaire des personnels que représente notre fédération, c'est accroître ces capacités de rassemblement et d'unité qui conditionnent souvent le résultat des luttes syndicales.

Il y a 4 ans le SNUEP a fait le choix de reconstruire dans la FSU le syndicat spécifique de l'enseignement professionnel. Au bout de seulement quelques mois d'existence, il a obtenu un élu à la CAPN et de nombreux élus dans les CAPA. Son appartenance à la FSU lui a ouvert les portes de tous les organismes paritaires dans lesquels il défend inlassablement aussi bien l'enseignement professionnel public que les intérêts collectifs et individuels des personnels, comme l'illustre l'article page...

L'unité des personnels et des organisations de l'enseignement professionnel est un des objectifs que s'assigne le SNUEP pour faire front à une offensive sans précédent de réduction de l'enseignement professionnel public et la que au profit de l'apprentissage. Au train où gouvernement et régions favorisent ce dernier, le SNUEP estime que la pérennité de l'enseignement professionnel public et la que est menacée. Bien peu de syndicats de notre secteur mettent cette menace au cœur de leur profession de foi, pour ceux qui se sont donné la peine de soumettre aux électeurs un programme détaillé !

Chaque année l'accroissement en nombre d'adhérent(e)s, le passage de 15 listes PLP académiques présentées par le SNUEP en 2002 à 27 en 2005 montre ainsi qu'il existe une dynamique de développement du SNUEP qu'il appartient maintenant aux électrices et électeurs de confirmer cette progression en assurant une augmentation importante de la représentativité du SNUEP.

Jean-Claude Duchamp

Pour rassembler PLP et CPE dans la FSU, avec tous les syndicats majoritaires d'enseignants  
Pour renforcer un outil syndical spécifique, pluraliste et unitaire

# VOTEZ ET FAITES VOTER



BULLETIN  
D'ADHÉSION P. 2  
- EDITO P. 3 -  
ELECTIONS  
PP. 4 ET 5 - LE  
SNUEP ET SES  
MANDATS PP. 6  
ET 7 - PUB P. 8

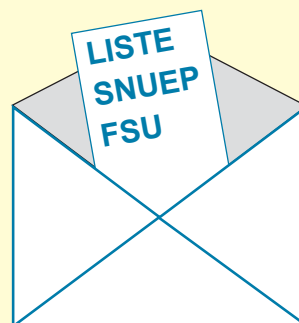
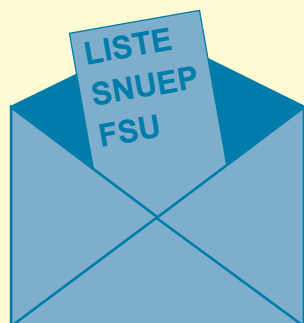
# 6 DECEMBRE 2005

ÉLECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES PLP

## COMMENT VOTER ?

En bleu pour les CAPA

En blanc pour les CAPN



ni rature, ni panachage

petites enveloppes  
ne rien y inscrire

Cacheter  
et mettre dans la grande enveloppe

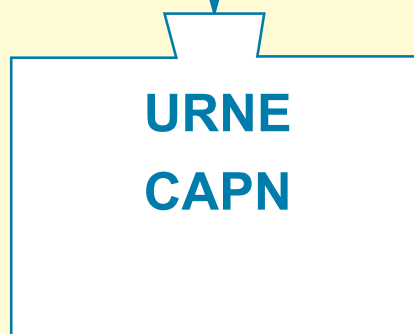
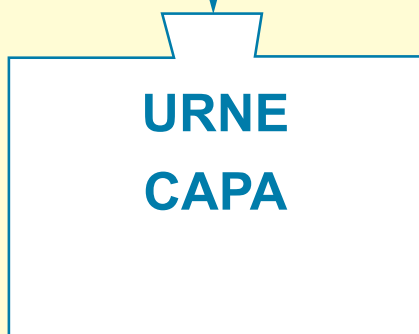
**Election de la commission administrative paritaire académique des PLP**

Nom  
Prénom  
Catégorie  
Etablissement

**Election de la commission administrative paritaire nationale des PLP**

Nom  
Prénom  
Catégorie  
Etablissement

Remplir  
et signer



voter  
et  
signer

les 2 listes d'émargement

## LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SNUEP-FSU

PLP Hors Classe : (1 Titulaire - 2 Suppléants)



**1. Françoise BOURNIOLE**  
Maths Sciences Physiques  
LP Boucher 93 - Tremblay en France  
*Académie de Créteil*



**2. Philippe SICOT**  
Chef de Travaux  
LP Boismart 27 - Brionne  
*Académie de Rouen*



**3. Annie SEVENO**  
Biotechnologie Santé Environnement  
LP Bréguigny 35 - Rennes  
*Académie de Rennes*

PLP Classe Normale : (8 Titulaires - 16 Suppléants)



**1. Gilles SANTERRE**  
Peinture Vitrerie Revêtements.  
LP du Nivolet 73 - La Ravoire  
*Académie de Grenoble*



**2. Françoise BONNET**  
Comptabilité Bureautique  
LP Brél 69 - Venissieux  
*Académie de Lyon*



**3. Jacques FOURGEAUD**  
Lettres Histoire  
LP Ch. Cros 72 - Sablé sur Sarthe  
*Académie de Nantes*



**4. Régis DEVALLÉ**  
Maths Sciences Physiques  
LP Saint-Exupéry 52 - Saint-Dizier  
*Académie de Reims*



**5. Hervé SCALCO**  
Comptabilité Bureautique  
SEP LPO M. Nadaud 75 - Paris  
*Académie de Paris*



**6. Jean-Sebastien BELORGEY**  
Lettres Histoire  
SEP LPO E. Gallois 93 - Noisy le Grand  
*Académie de Créteil*



**7. Pascale OLLAGNIER**  
Biotechnologie Santé Environnement  
SEGPA Clg Dolet-Orléans 45 - St Jean le Blanc  
*Académie d'Orléans-Tours*



**8. Hamid EI KOUARATI**  
Maths Sciences Physiques  
LP A. Sauvy 66 - Villelongue dels Monts  
*Académie de Montpellier*



**9. Béatrice GAUTHIER**  
Comptabilité Bureautique  
LP Danton 19 - Brive La Gaillarde  
*Académie de Limoges*



**10. Jean-François VISNELDA**  
Mécanique Automobile  
LP 974 - Saint Pierre  
*Académie de la Réunion*



**11. Didier GODEFROY**  
Maths Sciences Physiques  
LSEP LPO H. Fontaine 21 - Dijon  
*Académie de Dijon*



**12. Cendrine PEIGNON**  
Lettres Anglais  
LP P. de Rosemont 974 - Saint Benoit  
*Académie de la Réunion*



**13. Philippe BERRY**  
Hôtellerie Services Commercialisation  
SEP LPO Hôtelier 63 - Chamalières  
*Académie de Clermont ferrand*



**14. Philippe ETHUIN**  
Lettres Histoire  
LP Edouard Branly 80 - Amiens  
*Académie d'Amiens*



**15. Franck Feras**  
Maths Sciences Physiques  
LP C. Monet 76 - Le Havre  
*Académie de Rouen*



**16. Didier CILIBERTI**  
GM Construction  
LP R. Garros 31 - Toulouse  
*Académie de Toulouse*



**17. Nadège BRIOL**  
GE Electrotechnique  
LP Tregey Rive de Garonne 33 - Bordeaux  
*Académie de Bordeaux*



**18. Andrée RUGGIERO**  
Lettres Histoire  
LP Lyc Métiers Claret 83 - Toulon  
*Académie de Nice*



**19. Gérard DUTILLY**  
Peinture Revêtements  
EREA 59 - Lys Lez Lannoy  
*Académie de Lille*



**20. Mathieu LARDIER**  
Maths Sciences Physiques  
LP T. Bernard ZR Besançon 25. Besançon  
*Académie de Besançon*



**21. Denise COUSSIRAT-BOURG**  
Biotechnologie Santé Environnement  
SEGPA Clg J. Moulin 40 - Saint Paul les Dax  
*Académie de Bordeaux*



**22. Jacques SCHUHMACHER**  
GM MSMA  
SEP du LPO L. de Schwendi 68 - Ingersheim  
*Académie de Strasbourg*



**23. France BAYER**  
Comptabilité Bureautique  
SEP du LPO Mas de Tesse 34 - Montpellier  
*Académie de Montpellier*



**24. François CLEMENT**  
Maths Sciences Physiques  
LP G. Eiffel 69 - Brignais  
*Académie de Lyon*

# PEDAGO

## LE SNUEP-FSU : un outil pour porter les revendications des personnels

Devant les nombreuses agressions contre le service public d'enseignement professionnel, les personnels concernés doivent pouvoir disposer d'un pôle revendicatif fort, représentatif et surtout actif dans tous les domaines. Depuis des années, le **SNUEP-FSU** a fédéré une majorité d'enseignants et de conseillers principaux d'éducation afin de soutenir un véritable projet pédagogique dans le seul but d'armer culturellement et professionnellement les élèves qui nous sont confiés en luttant contre les remises en cause des temps de formation, des contenus de formation, des processus de validations.

Toutes nos publications portent à longueur de pages le témoignage de nos luttes. La gravité de la situation avec le danger de la disparition progressive de l'enseignement professionnel au profit d'autres intérêts nous impose en cette période d'élections professionnelles de rappeler à tous que les choix des personnels le 6 décembre sera stratégique pour l'avenir. Nous devons faire le choix de l'unité face à ceux qui ont choisi l'accompagnement institutionnel, l'isolement syndical ou qui n'ont pas de position pertinente face à la substitution progressive de l'enseignement professionnel par l'apprentissage.

### Depuis le début, l'activité du SNUEP a été sans ambiguïté !

Il est impossible de résumer dans ces quelques lignes, les multiples actions et prises de positions du SNUEP ces dernières années. Le lecteur avisé ne manquera pas de se reporter à nos publications et à notre site Internet, véritable mémoire de l'action syndicale. Evoquons à titre d'exemple quelques dossiers.

### Apprentissage : le SNUEP avait vu juste !

Nous savions depuis longtemps que l'apprentissage ne permettait pas une formation large garantissant une large formation culturelle, citoyenne et professionnelle des élèves. Le plan de relance du gouvernement concrétisé dans plusieurs lois, vise en réalité à faire de l'apprentissage le principal mode de formation. Les farouches partisans de ce dispositif ne se cachent même plus aujourd'hui pour déclarer qu'il est moins coûteux que le service public (déclaration région Rhône-Alpes par exemple). A l'examen des dispositions présentées lors

des trois derniers CNFTLV (Conseil national de la formation tout au long de la vie), l'orientation est maintenant claire : organiser une régression sociale en modifiant le code du travail sur l'apprentissage et en attribuant de larges facilités financières aux entreprises afin de leur fournir une main d'œuvre gratuite. Ceux qui avaient parié sur la mise en place des quelques sections dans le service public dans le cadre d'une hypothétique rénovation se sont trompés sur toute la ligne. **Ce n'est en aucun cas l'objectif libéral du gouvernement.**

Le **SNUEP** n'a pas ménagé ses efforts pour faire connaître son opposition : déclaration à la commission des lycées et au conseil supérieur de l'éducation lors de l'examen du volet de la loi Borloo et des décrets de la loi d'orientation.

### Orientation des élèves

Le **SNUEP** a toujours souhaité la mise en place d'une orientation positive et valorisante qui permettrait à chaque jeune d'accéder au maximum de ces capacités. Donc, **il trouve très contestable** que les perspectives professionnelles de la décision d'orientation soient liées aux besoins de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire alors que ces besoins ne sont pas prévisibles. On semble revenir sur des schémas antérieurs (adéquation emploi-formation) qui n'ont pas été une réussite. Le **SNUEP** s'est opposé aux propositions du Ministre FERRY qui visaient à extraire l'élève du collège en le dirigeant vers l'entreprise ou le faisant participer à un « tourisme scolaire » en lycée professionnel.

Le **SNUEP** considère qu'il est grand temps dans le cadre du collège pour tous, d'offrir aux élèves une diversification pédagogique s'appuyant sur leurs réalités. Il n'y a en effet aucun modèle unique d'acquisition des connaissances et compris dans les domaines généraux et l'approche professionnelle par l'inversion hiérarchique des disciplines est parfois une source de solutions novatrices. Les professeurs de lycées professionnels ne le démentiront pas.

C'est dans ce sens que le **SNUEP** s'est exprimé lors du débat sur la loi d'orientation et lors de l'examen du dossier relatif à la classe de troisième « découverte professionnel » (audiences, commissions ministérielles)

### Lycée des métiers : un combat du SNUEP qui a montré sa pertinence

Dès la création du Lycée des Métiers, le **SNUEP** avait manifesté son opposition à cette évolution de nos établissements. En effet s'il existe des lycées centrés sur un type de métiers (automobile, bâtiment, hôtellerie...), beaucoup comportent plusieurs pôles de formation et vouloir généraliser le Lycée des Métiers implique soit de faire disparaître de nombreuses spécialités de nos établissements, soit d'introduire une hiérarchisation des lycées professionnels labellisés ou non, avec toutes les incidences que l'on devine lors de l'attribution des moyens régionaux et nationaux et lors de la définition des structures pédagogiques. **Les premières expériences nous ont montré l'exactitude de notre analyse.** Le lycée de métiers est la porte ouverte sur l'apprentissage, le mixage des publics aux statuts divers et à la disparition de dominantes professionnelles dans le cadre de lycées multi pôles. En s'exprimant à plusieurs reprises (presse, commission des lycées, conseil supérieur de l'éducation, communiqués) le **SNUEP-FSU** a participé le plus activement possible à une lutte qui est pour nous fondamentale.

### C.C.F. : seul le SNUEP a énoncé les véritables objectifs !

Le **SNUEP-FSU** considère qu'un diplôme qui atteste d'une qualification professionnelle ne doit pas consister en une somme de compétences évaluées successivement au cours de la scolarité, mais en la capacité en fin de formation, d'utiliser tout ou partie de ses compétences pour réaliser un projet professionnel. En conséquence la généralisation du contrôle en cours de formation est un non-sens. Il remet en cause des principes de base fondamentaux (anonymat, sujets, impartialité...), la délivrance des diplômes ainsi que leur caractère national. Conjugué avec les réductions horaires, la limitation des contenus il s'attaque à la qualité des formations et, apprentissage oblige, réduit certaines exigences.

Le **SNUEP-FSU** est engagé depuis sa création dans une large réflexion sur les modes de validation en lycée professionnel. Il s'est exprimé largement ces dernières années (circulaires, articles, déclarations dans le cadre de l'examen des projets de création de diplôme

mes,...). Le retour à des épreuves ponctuelles est une nécessité.

**Le 6 décembre, en élisant leurs représentants des personnels, les PLP et les CPE se prononceront ainsi sur des choix stratégiques en matière de formation.**

Notre organisation est porteuse d'un projet

pédagogique pour le Lycée Professionnel de l'avenir. Accueil des élèves de collège dans le cadre d'un véritable projet et possibilité de poursuites d'études en sont la règle. Une formation générale et professionnelle réussie permet la progression de l'individu tant dans le cadre de la scolarité que dans le cadre de

la validation des acquis de l'expérience (VAE) Le **SNUEP-FSU** a mobilisé tous ses acteurs aux niveaux national et académique pour être une véritable force de proposition par opposition aux dispositifs rétrogrades du gouvernement.

René PASINI

## METIER

### Le 6 décembre : votez, faites voter SNUEP-FSU

Les élections professionnelles du 6 décembre prochain permettront d'élire directement les représentants des PLP dans les CAPA et à la CAPN. C'est la représentativité de chaque syndicat qui est en jeu. C'est dans ces instances que sont défendus les droits et garanties des personnels, que se sont livrées des batailles pour obtenir des règles précises pour une gestion démocratique des carrières.

#### Accès à la hors-classe

Loin de ne viser qu'à « sécuriser juridiquement » les tableaux d'avancement, les dispositions nouvelles débouchent sur des bouleversements considérables et les équilibres sont totalement rompus.

Dans toutes les académies, les critères retenus comme l'usage des « bonifications » remettent totalement en cause les principes et règles qui régissaient jusqu'alors ces promotions. Le droit de tous les personnels d'accéder à une carrière complète incluant les échelons terminaux de la hors classe est largement abandonné. Opacité des choix, arbitraire, inégalité de traitement entre les personnels, les établissements, les disciplines, caractérisent la mise en œuvre des nouvelles orientations.

**POUR la défense des dossiers individuels mais aussi la défense et la promotion des intérêts communs des personnels tout au long de la carrière.**

Le SNUEP n'accepte pas que les garanties de l'égalité de traitement pour les personnels et l'exercice du paritarisme ne soient plus du tout assurées sur l'ensemble du territoire.

Le SNUEP se battra pour rétablir les principes et les règles assurant pour tous les personnels le droit à un déroulement de carrière complet jusqu'à l'indice terminal du corps.

**POUR la refonte de la grille indiciaire en une échelle unique avec un indice terminal de la hors-classe actuelle pour tous**

#### Mouvement des personnels remplacements « De Robien »

Le SNUEP continue de demander le rétablissement des bonifications TZR. La mise en œuvre du plan de stabilisation des TZR confiée aux recteurs se fera selon des règles différentes d'une académie à l'autre. Nos interventions, avec le SNEP et le SNES, ont permis de faire reculer le ministère et de rétablir pour les mouvements 2006 et 2007 les bonifications antérieures, gelées à hauteur de l'acquis en 2004.

**POUR un retour à un mouvement national unique qui évite le blocage du mouvement et la mise en place de règles arbitraires**

Même si, par rentabilité immédiate, le ministère vise prioritairement l'utilisation des Titulaires sur Zone de Remplacement en attente de remplacement et en sous service, c'est bien l'objectif du décret « de Robien »

sur les remplacements de courte durée que de remettre en cause notre statut.

**POUR un service maximum hebdomadaire de 18 heures pour tous les PLP sans contrepartie**

S'inscrivant dans la logique budgétaire de réduction du nombre de fonctionnaires titulaires, le ministère a décidé d'en finir avec un système de remplacement assuré par des titulaires de postes dévolus à cette mission. A terme, il s'agit de faire effectuer les remplacements de courte durée par les enseignants des établissements concernés, de ne garder qu'un petit nombre de Titulaires remplaçants pour les remplacements à l'année, voire de revenir au recours aux précaires pour les autres remplacements

**CONTRE le nouveau système de remplacements, l'obligation d'heure supplémentaire, et la flexibilité des services**

Bernard Berger



L.P. Sévigné, Gap (05)

## Quand les solutions proposées n'aboutissent nulle part

### Les banlieues brûlent ...

Deux jeunes morts, un homme battu à mort, des policiers blessés, des voitures, des bus incendiés, des équipements publics, des gymnases, des établissements scolaires, des centres culturels, des entreprises, des commerces, des entrepôts incendiés tout ou partie, le bilan est lourd pour les banlieues françaises. Le réveil chaque matin a été plus difficile.

Il aura fallu l'étincelle du mépris pour déclencher une déferlante de haine dans les « quartiers difficiles ». Le terreau de la colère et de la déraison est là : chômage, précarité, discriminations, contrôles au faciès. La destruction des liens sociaux aussi participe d'une politique qui ne paie pas : suppression des subventions aux associations, diminution des ressources des villes les plus pauvres, réduction du nombre de fonctionnaires (notamment dans l'éducation), fermetures ou diminution de services de proximité (santé, poste, police).

La jeunesse des banlieues est en colère. Les réponses à cette colère passent par le développement, entre autres, des moyens d'éducation dans ces zones géographiques que constituent les grands ensembles urbains des années 60 et 70. Réduction du nombre d'élèves par classe, dédoublements, développement du travail en équipe avec tous les acteurs de la communauté éducative, et développement des temps de concertation. Mais la solution miracle proposée est un plan massif en faveur de l'apprentissage...

### L'apprentissage favorise la cohésion sociale ?

Le développement de l'apprentissage était censé réduire le chômage des jeunes. Or globalement ce chômage des jeunes a continué à progresser, il a même doublé dans les quartiers défavorisés de l'aveu même du ministère de l'intérieur. Quoi de plus humiliant pour un jeune que de lui faire miroiter un bel avenir par l'apprentissage alors qu'à cause de son patronyme ou du nom de son quartier il n'obtiendra aucun contrat ? Parce qu'en définitive c'est l'employeur qui décide si tel ou tel jeune a droit à une formation professionnelle, le système de formation par apprentissage est foncièrement discriminatoire.

Cet aspect, lié à bien d'autres facteurs, prend aujourd'hui une tournure tragique dans les banlieues. Il y a urgence sociale, pour l'Etat et les régions, d'élargir dans ces quartiers les possibilités d'accueil dans le service public d'éducation de tous les jeunes qui le souhaitent pour leur donner une qualification professionnelle de qualité débouchant sur un véritable emploi et une véritable insertion dans la société.

Quel triste bilan aujourd'hui pour signer l'échec d'une politique cherchant à tout prix à afficher l'annonce d'une plus grande cohésion sociale. Dans ce cadre, le dénigrement systématique de l'enseignement professionnel au profit de l'apprentissage n'a conduit et ne conduira nulle part.

*J.-C. Duchamp, J.-S. Bélorgey*

## SYNDIQUEZ-VOUS

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur [www.snuép.com](http://www.snuép.com)

Se syndiquer au SNUEP, c'est se donner les moyens :

- de faire respecter ses droits ;
- d'acquérir de nouveaux droits ;
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante.
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1<sup>re</sup> fédération des agents de l'Etat, aux côtés d'autres syndicats d'enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP majoritaires dans leur secteurs.

### Important !

Conformément aux textes en vigueur, 60% de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts !

Exemple : une cotisation de 135 € (PLP 9<sup>e</sup> échelon) ne vous revient en réalité qu'à..... 54 € !

### Contacts

Retrouvez toutes les coordonnées des secrétaires académiques sur notre site [www.snuép.com](http://www.snuép.com)

*L'affiche de la campagne électorale du snuep en une du journal a été réalisée par notre collègue Muriel Lévy. Merci à elle pour sa générosité et son talent.*

## 6 décembre 2005 ! Les CPE aussi ...

L'échéance du 6 décembre prochain revêtira pour TOUS les personnels du second degré une très grande importance mais **elle aura pour les CPE une signification particulière à double titre :**

1. Les réformes annoncées dans la fonction publique pourraient bien porter en germe la **disparition des CAP propres aux CPE** puisque ceux-ci, catégorie numériquement faible, pourraient se voir englobés dans un corps très large dans lequel ils pèseraient bien peu malgré leur spécificité (avec le risque aussi de les voir « détachés » des autres enseignants, qu'ils soient PLP ou professeurs de lycées et collèges, pour être au

contraire « attachés » à un corps de personnels « d'encadrement »).

2. En 2002, le SNUEP-fsu, à peine créé, n'avait pu que glisser des candidats dans les listes déposées par le SNES pour la CAPN et pour quelques CAPA. **En 2005, et pour la 1<sup>re</sup> fois, c'est une liste conjointe du SNES et du SNUEP-fsu** qui est proposé au suffrage des CPE pour la CAPN ; dans quelques unes des académies les collègues pourront également voter pour des listes SNES/SNUEP, des listes du SNES étant présentes dans toutes les autres.

**Les CPE auront donc non seulement l'occasion de regrouper leurs voix sur les**

**deux syndicats de la FSU mais aussi la possibilité de défendre la spécificité de notre métier, nos conditions de travail et la volonté de voir préserver le corps spécifique des CPE et les instances paritaires dans lesquelles ils peuvent, pour le moment encore, faire entendre leur voix et leurs revendications propres.**

**CPE, partout et quel que soit votre lieu d'exercice, le 6 Décembre, VOTEZ ET FAITES VOTER** pour les listes soutenues ou présentées conjointement par le SNES et le SNUEP.

*Guy BERLIOUX*